

EXPOSITION

27^{ème} EXPOSITION DE PEINTURE ET DE SCULPTURE D'ECKBOLSHEIM

› **22 et 23 octobre 2022**

à la salle socio-culturelle

5 rue du Général Leclerc, Eckbolsheim



Ville d'ECKBOLSHEIM



Crédit Mutuel
La banque à qui parler
Crédit Mutuel Parc de la Bruche

LE GÉANT
DES BEAUX-ARTS



AIDA
galerie

«L'art est présent partout. Il nous donne cette incroyable force de faire face à l'adversité.»

Malou Molis - artistologue

Un jury de peintres et de sculpteurs professionnels présidé par Jean-Roch KLETHI, président de l'AIDA, décernera les prix suivants :

1^{er} Prix : 750 € et exposition à la galerie d'art de l'AIDA
ainsi qu'un soutien à la communication, offert par la commune d'Eckbolsheim et le Géant des Beaux-arts

Prix Crédit Mutuel pour la peinture : 500 €

Prix de la Ville pour la sculpture : 500 €

Prix Géant des Beaux-arts peinture : bon d'achat d'une valeur de 100€

Prix Le Loft de L'Encadr'Heure peinture : bon d'achat d'une valeur de 100€

Prix Géant des Beaux-arts sculpture : bon d'achat d'une valeur de 100€

«Coup de coeur du public» : vote d'encouragement

1. L'exposition aura lieu les **22 et 23 octobre 2022** dans la **salle socio-culturelle**, 5 rue du Général Leclerc à Eckbolsheim.

2. Elle est ouverte aux **peintres et sculpteurs amateurs**.

3. Les anciens lauréats des 1^{er} Prix, Prix Crédit Mutuel, Prix de la Ville sont autorisés à participer si trois années révolues se sont écoulées depuis l'obtention de leur prix. Les lauréats des prix suivants sont autorisés à concourir chaque année. Les artistes membres de l'association dont est issue le jury, ne sont pas autorisés à participer au concours.

4. La participation au concours est soumise à une **pré-sélection de 30 artistes peintres et 20 artistes sculpteurs** sur dossier.

5. Le dossier de pré-sélection peut être complété :
- **en ligne** : www.eckbolsheim.com/expo2022

- ou par fiche d'inscription papier à renvoyer **par courrier postal** à : Mairie d'Eckbolsheim, 9 rue du Général Leclerc 67201 Eckbolsheim.

6. Le dossier de pré-sélection complet doit comporter :

- la **fiche d'inscription** dûment complétée et signée. Veuillez communiquer avec précision les titres, les dimensions et les techniques employées lors de votre inscription en ligne ou sur la fiche d'inscription ci-jointe
- un **curriculum vitae** et/ou la **présentation écrite** de la démarche artistique
- le **chèque de droit d'inscription de 18 €** à l'ordre de l'OMSALC (voir art.15)
- la **reproduction ou photos de 3 à 5 oeuvres récentes** (datant des 3 dernières années) représentant de préférence celles qui seront exposées ou un travail de même nature que celui qui sera exposé

Précision :

- les photos doivent être de qualité (300dpi) et de dimension 12,5x19 cm (ou A5), au format Jpeg ou pdf pour l'inscription en ligne
- le titre des oeuvres et leur format doit être indiqué pour chaque reproduction ou photo.

Règlement

7. La date limite de remise des dossiers est fixée au **vendredi 16 septembre 2022**.

8. Après concertation du jury, une réponse sera adressée aux candidats le **30 septembre 2022** au plus tard.

Le jury est composé d'artistes professionnels sélectionnés par Jean-Roch Klethi, président de l'AIDA.

Lors de la pré-sélection, le jury est seul à décider des artistes admis à participer au concours. De même, il est seul à désigner les lauréats des différents prix remis.

La ville est organisatrice de l'évènement mais n'interfère en aucun cas dans le choix du jury.

9. Un espace d'exposition sera réservé aux artistes amateurs dont la candidature n'aura pas été retenue pour le concours, dans la limite de 10 peintres et 10 sculpteurs, en fonction de l'ordre d'arrivée des dossiers.

10. Le 1^{er} Prix offre une possibilité d'exposer à la galerie d'art de l'AIDA, dans le cadre de l'une des expositions des candidats à l'AIDA qui se déroulent chaque année en janvier et en juin.

11. L'œuvre primée au 1^{er} Prix restera **propriété matérielle de la commune d'Eckbolsheim**.

L'artiste lauréat(e) octroiera à titre gratuit un droit d'exploitation : de reproduction et de représentation de son œuvre dans le respect de la paternité de l'œuvre et de l'œuvre elle-même. Par ailleurs, un compte-rendu de l'exposition sera réalisé dans le journal municipal ainsi que sur le site internet de la ville d'Eckbolsheim avec les photos de toutes les œuvres primées.

12. En cas d'un nombre d'inscrits inférieur à 10 pour le prix de sculpture, le jury se réserve la possibilité de ne pas attribuer de prix. Les inscrits seront avertis par téléphone de cette éventualité.

13. Les exposants (peintres et sculpteurs) ne pourront exposer que **3 œuvres au plus**. L'unique panneau mis à disposition des peintres sera de 2 x 1,20 m. Un panneau blanc ainsi que des socles (maximum 3) sont mis à disposition des sculpteurs sur demande.

Pour une bonne qualité visuelle, les œuvres présentées par les peintres devront s'inscrire harmonieusement dans le support en conservant une marge de 10 cm de circonférence.

14. **Tout changement dans le titre des œuvres doit être signalé au plus tard le 10 octobre 2022 afin de permettre la réalisation des étiquettes et des catalogues**. Sans précision de votre part, nous indiquerons la mention « sans titre ».

15. Le droit d'inscription est fixé à 18 €. Il devra être **réglé par chèque** libellé à l'ordre de « OMSALC Eckbolsheim » et envoyé à la Mairie d'Eckbolsheim **pour compléter l'inscription**. Votre inscription vous sera confirmée par courrier dès réception.

Liés aux frais d'organisation, ces droits sont dus également par les 10 peintres et 10 sculpteurs non sélectionnés au concours mais admis à exposer dans l'espace réservé à cet effet.

16. Les œuvres sont à déposer à la salle d'exposition le **samedi 22 octobre entre 8 h 30 et 12 h**. Elles devront être reprises le **dimanche 23 octobre après 19 h** auprès des organisateurs.

Les oeuvres resteront visibles au public durant toute la durée d'ouverture de l'exposition.

17. Aucune vente ne peut être faite sur place. Néanmoins les exposants peuvent déposer à l'accueil de l'exposition une fiche mentionnant le prix de vente des œuvres exposées pour informer les acheteurs éventuels. Les books et informations des

artistes pourront également être remis à l'accueil pour consultation sur place par les visiteurs.

18. Les peintures devront être pourvues au verso d'un **système d'accrochage** et porter la mention du **titre de l'œuvre et l'indication des nom et adresse de l'exposant**. Il en est de même pour les sculptures (**titre, nom, adresse**). Une carte de visite pourra être fixée sur les panneaux.

19. Les œuvres seront installées avec l'aide du Comité d'Organisation de l'exposition. **Un reçu mentionnant les oeuvres exposées, sera délivré** lors de la mise en place.

20. Chaque artiste est **responsable de ses œuvres et doit les assurer auprès de son assurance privée**. La commune met en place un système de gardiennage nocturne mais sa **responsabilité ne saura être engagée en cas de bris et de vol**.

21. Pour rappel, la **date limite d'inscription et de dépôt des dossiers de candidature est fixée au vendredi 16 septembre 2022**.

Les renseignements peuvent être obtenus :
- à l'accueil de la mairie au 03 88 76 47 76
- par mail à mairie@eckbolsheim.com

22. Le **vernissage aura lieu le samedi 22 octobre 2022 à 16 h dans la mesure où les conditions sanitaires le permettent**.

23. La proclamation des résultats et la **remise des prix auront lieu le dimanche 23 octobre 2022 à 18 h**.

24. Ouverture au public :
- **samedi 22 octobre 2022 de 16 h à 19 h**
- **dimanche 23 octobre 2022 de 10 h à 18 h**

AIDA
galerie

Leclerc
Leclerc

LE GÉANT
DES BEAUX-ARTS

Crédit Mutuel
la banque à qui parler
Crédit Mutuel Parc de la Bruche

OMSALC



VILLE d'ECKBOLSHEIM